

Le 17 février 2021,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

A partir de la prochaine rentrée universitaire (septembre 2021), les instances nationales de Gériatrie, comprenant le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et le Conseil National Professionnel de Gériatrie (CNP), créent un nouvel enseignement national pour améliorer la prise en charge des patients âgés et accéder aux métiers de médecins de coordination gériatrique (coordination communautaire et /ou d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)).

Ce nouvel enseignement remplace les enseignements de la Capacité de Gériatrie qui sont donc fermés aux inscriptions en première année à compter de la rentrée universitaire 2021. Excepté pour les détenteurs de la capacité de gériatrie, cette dernière ne constituera plus le pré-requis à une qualification en gériatrie. Ce nouvel enseignement national sera accessible dans toutes les régions, au sein de leurs UFR et facultés de Médecine. Le programme de cours est national.

Ce nouvel enseignement comprend un cursus de deux ans, fait de deux Diplômes Inter-Universitaires (DIU) de un an chacun :

- Le **DIU Médecine de la Personne Âgée (DIU MPA)** en représente la première année. Il permet aux étudiants d'améliorer leurs connaissances et compétences dans le cadre de la prise en charge des patients âgés. Il est obligatoire pour s'inscrire en deuxième année.
- Le **DIU de Coordination en Gériatrie** en représente la deuxième année. Il ne peut être réalisé qu'après obtention du DIU MPA. Il permet aux étudiants de se former aux fonctions de médecin coordonnateur d'EHPAD ou de coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), entre autres). Il donnera accès à la commission de qualification ordinale du Conseil National de l'Ordre des Médecins, quand il s'accompagne d'une validation des acquis professionnels en Gériatrie.

Nous vous informons donc qu'à partir de la rentrée universitaire 2021, cet enseignement devient, à côté du DES de gériatrie, la seule formation référente pour accéder aux métiers médicaux de la gériatrie. Nous vous demandons de ne plus vous inscrire en première année de capacité de gériatrie, qui ne devrait plus vous être proposée par les facultés. En revanche, si vous êtes déjà inscrits en capacité de gériatrie, vous pouvez bien sûr poursuivre votre cursus en vous inscrivant en deuxième année.

Nous comptons sur vous pour diffuser cette information autour de vous.

Bien cordialement

Pour le Collège National des Enseignants de Gériatrie
Président Prof. Gaëtan Gavazzi



Pour le Conseil National des Professionnels de Gériatrie
Président Prof. Claude Jeandel

